

Union Sportive du Pecq Siret 34957134900019 - code APE 931 2Z - déclarée en préfecture sous le n° W783000951 Siège Social : 3 boulevard de la libération 78 230 le Pecq Tel : 01 39 76 51 31 @ : omnisport@uspecq.com

Bulletin d'adhésion 2020-2021

Section JUDO

Si vous remplissez manuellement, merci d'écrire le plus lisiblement possible

Adhérent :			
Nom :			
Prénom :			
Date de naissa	Sexe : □ F □ M		
Adresse :			
CP, Ville:			
Tel et mail : nur	méro + indication si nécessaire	e - pour les mineurs, téléphone des parents obligatoire	
3 Adhérent			
3 Autres			
Courriel @			
Certificat	Médical obligatoii	RE	
☐ Création de licence	☐ Renouvellement de licence	Certificat médical d'absence de contre-indication la pratique de la discipline concernée en compétition ou loisir, datant de moins de 6 moi par rapport à la date de la demande de licen	S
<u>Observations</u>			

Cotisation d'adhésion

Grille Tarifaire des COTISATIONS

X	Catégorie Reduction suite a la crise sanitaire de 25% pour les adhérents 19/20	Alpicois	Non Alpicois
	Eveil aux sport (2017)	150 €	160 €
	Baby Judo (2015-2016)	200 €	210 €
	Judo (2007-2014)	210 €	220 €
	Ados – Adultes à partir de 2006	210 €	220 €
	Taïso	120 €	130 €

Somme à régler

Rubriques	Montant		
Cotisation report grille tarifaire	+		€
Licence fédérale obligatoire	+	40,00	€
Nouvel Adhérent : 10 € Alpicois / 15 € non Alpicois	+		€
Réduction adhts 19/20 suite de la crise sanitaire : -25%	•		€
Réduction Fratrie : -10 % cotisation la plus faible	-		€
Autres réductions	-		€
TOTAL A REGLER	=		€

Mode de paiement

X	Mode de règlement	Montant
	Chèque bancaire	€
	Oh Sava La casta	€
	Chèque bancaire en 3 chèques à l'adhésion	€
	on o oneques a radiresion	€
	Espèces	€
	ANCV : Chèques vacances / coupons sports	€
	Comité d'entreprise	€
	CAF dispositif Loisirs	€
	Virement IBAN: FR76 3000 3018 6600 0372 6146 449	€
TC	TAL PAYER	€

Solde à payer



Union Sportive du Pecq Siret 34957134900019 - code APE 931 2Z - déclarée en préfecture sous le n° W783000951

Siège Social: 3 boulevard de la libération 78 230 le Pecq Tel: 01 39 76 51 31 @: omnisport@uspecq.com

Δ	SS		ra	n	CO
ı	9	ч	ıa		

Pour répondre à la règlementation du code du sport (art.L321-1du CS), nous vous informons que vous pouvez souscrire une garantie complémentaire couvrant les risques et accidents corporels. Cette assurance reste à votre initiative sans obligation de souscription. De ne souhaite pas souscrire de garantie complémentaire. Dans le cas contraire, vous pouvez vous connecter sur www.uspecq.com en page accueil et télécharger le bordereau d'adhésion.
Autorisations Parentales
Je soussigné(e) (Représentant légal)
☐ OUI ☐ NON : Autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition sous ma responsabilité.
□ OUI □ NON: Autorise le club à prendre des photos et à filmer mon enfant à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles il/elle participe et autorise leur publication dans des bulletins d'information et sur le site Internet du club
□ OUI □ NON : Autorise mon enfant à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs.
Sponsors
Autorisez-vous l'USPecq à communiquer vos coordonnées à l'un de nos principaux sponsors : la SOCIETE GENERALE ? OUI NON

☐ J'accepte que les informations saisies ou manuscrites soient exploitées
dans le cadre de la gestion de l'association.
Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un

traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

veuillez-vous adresser à : omnisport@uspecq.com

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent

bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR USPecq (peut-être complété par un règlement spécifique à l'activité) :

- 1) L'adhésion à l'Union Sportive du Pecq implique l'approbation des statuts de l'association et du règlement intérieur des sections, consultables au siège. Elle implique des droits et des devoirs.
- 2) L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant, et du règlement de la cotisation annuelle, non remboursable.
- 3) L'inscription sera faite par les parents ou le représentant légal.
- **4)** La responsabilité de l'association n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge.
- **5)** L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.
- **6)** Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
- **7)** L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
- **8)** Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'association. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraı̂nements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par le bureau de l'association.
- 9) En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
- **10)** Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
- **11)** L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.

Je reconnais avoir lu le	règlement intérieur et m'engage à m'y conformer.
Date :	Signature de l'adhérent
	Représentant légal pour les mineurs